

DOIT-ON S'ACCOMMODER DE DICTATEURS ÉCLAIRÉS ?

l'édito

Le président rwandais Paul Kagame bénéficie et profite d'un statut particulier en Afrique. Sa réélection triomphale (98 % des voix avec un taux de participation de 96 %) pour un troisième mandat, que la Constitution postgénocide ne l'autorisait pas à briguer initialement, n'a suscité qu'une timide mise en garde de l'Union européenne qui, saluant un vote « organisé et sécurisé », a appelé à plus de transparence lors des prochains scrutins. Pour s'être accroché de la sorte au pouvoir, en interprétant à son avantage la loi fondamentale issue des accords de paix d'Arusha, son homologue burundais Pierre Nkurunziza a été frappé de sanctions internationales. Et en tentant d'amender la Constitution puis en entravant la tenue de l'élection présidentielle dans le calendrier prévu, le grand frère congolais Joseph Kabila s'est définitivement discrédité aux yeux des partenaires occidentaux.

Il y a trois raisons à ce traitement de faveur du mentor rwandais. Le sentiment de culpabilité nourri par les Occidentaux pour leur inaction criminelle face au génocide de 1994 induit de facto une prudence accrue à l'égard de Kigali. Une attitude que Paul Kagame a su conforter en assumant une politique délibérée de défiance et d'émancipation à l'égard des anciens partenaires du pays. Mais il s'est aussi montré plus subtil et plus malin que ses collègues. Lui a fait adouber le changement constitutionnel par un référendum populaire en décembre 2015 (98,3 % de votes favorables). Difficile, dès lors, pour les Occidentaux de réclamer une démocratisation du régime tout en niant le résultat d'une consultation a priori démocratique. Et enfin, déduction de ce verdict, l'homme fort du Rwanda

bénéficie, malgré les entraves criantes à l'expression d'une opposition libre, de l'assentiment d'une majorité de la population à poursuivre son « œuvre ». Une croissance économique de 7 à 8 % ; un développement inégal mais réel ; un combat implacable et rare en Afrique contre la corruption ; une lutte, parfois instrumentalisée, contre les divisions ethniques ; une sécurisation du pays, au prix de massacres dans l'est du Congo contre des rebelles hutus armés que l'ONU s'était montrée impuissante à réduire ou à éloigner.

Conclusion : le Burundi et la RDC, comme en témoigne encore la situation de ces derniers jours, sombre dans le chaos quand le Rwanda fait figure de Singapour africain et évite aux grandes puissances de devoir s'impliquer dans un énième bourbier. Ainsi, le cas rwandais ébranle comme nul autre nos certitudes sur l'absolu des vertus de la démocratie et questionne notre capacité d'empathie avec des populations pour lesquelles la possibilité de manger à sa faim, de se soigner et de se loger dignement – ce qui n'est pas encore à la portée de tous les Rwandais – sont les premiers des droits de l'homme. Il est indispensable pour nous, Occidentaux, d'avoir conscience de cette perception. Cela n'empêche pas la vigilance. Car à ceux qui croiraient béatement, comme la pensée dominante le pronostique encore, que la croissance économique favorise inéluctablement la démocratie, les exemples de la Chine et de la Turquie les obligent aujourd'hui à plus de circonspection. Paul Kagame a sept ans pour faire mieux que ses homologues pour améliorer le bien-être, pas seulement matériel, des Rwandais. ♦

gérald pappy

« Le Burundi et la RDC s'enfoncent dans le chaos quand le Rwanda fait figure de Singapour africain »